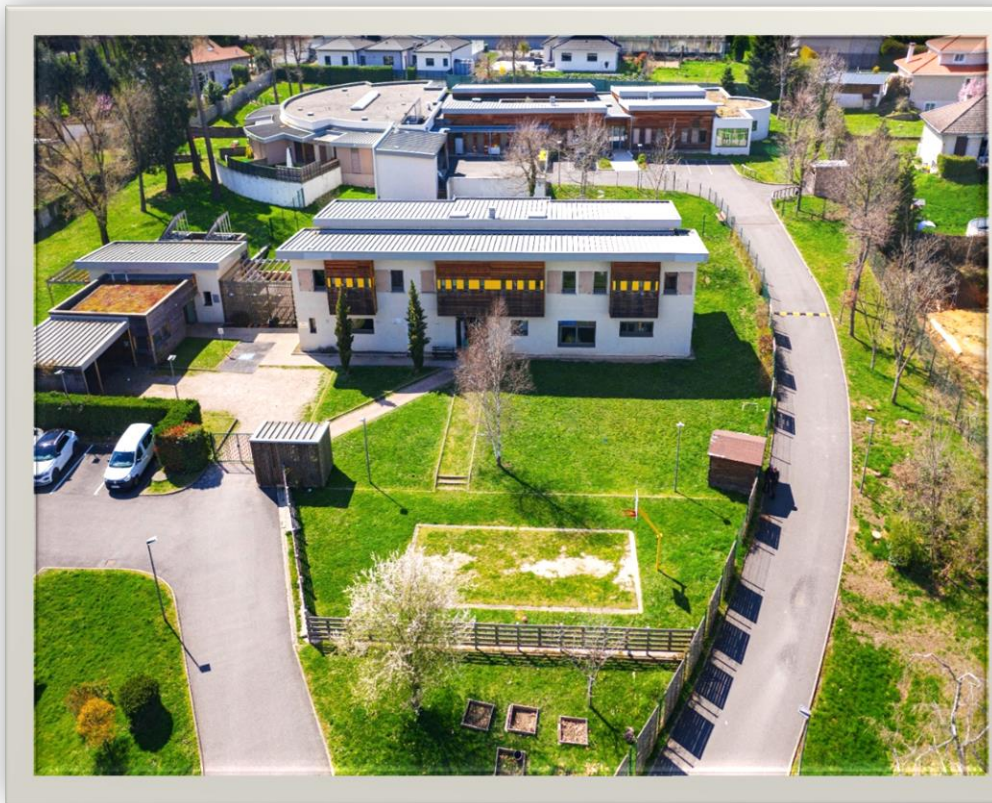


2 rue du Pialon
42530 Saint-Genest-Lerpt

04 77 80 50 50
www.fdef42.fr

PROJET DE SERVICE
FOYER D'ACCUEIL ET D'OBSERVATION
LES HELLEBORES
2025-2029



SAINT-ETIENNE :

- Foyer Grand Clos
- Foyer Benoît Charvet
- Foyer Les Jarjilles
- Centre Parental
- La Rivière

SAINT-GENEST-LERPT :

- Administration
- Pouponnière
- Foyer Hellébore

ROCHE LA MOLIERE :

- Foyer Roche la Molière

ROANNE :

- Foyer La Livatte

RIORGES :

- MECS Le Pontet

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
GLOSSAIRE	4
1. Présentation de l'unité FAO Les Hellébore	6
1.1 Histoire de l'unité	6
1.2 La place de l'unité dans le dispositif de protection de l'enfance et du FDEF	6
1.3 Cadre juridique et gestion	7
1.4 Les missions de l'unité : public, spécificités et enjeux	7
2- Le fonctionnement du FAO Les Hellébore	13
2.1 Une équipe pluridisciplinaire au service du projet éducatif	13
Organigramme organisationnel de l'équipe	13
2.2 Les outils et supports au service de l'action éducative	15
2.3 Un cadre de vie pensé comme outil éducatif	17
2.4 L'appui des services supports et des partenaires internes	21
3-L'accompagnement proposé aux personnes accueillies	22
3.1 Accueillir et sécuriser : les premiers repères éducatifs	22
3.2. Accompagner le quotidien : un cadre structurant et bienveillant	24
3.3. Favoriser la santé globale et le bien-être	27
3.4. Soutenir les parcours éducatifs et d'avenir	27
4-Partenariat et travail en réseau	29
4-1 Les partenaires	29
4.2 La spécificité de la délégation dans le cadre du placement	29
5-Evaluations et perspectives	31
5.1 Évaluation	31
5.2 Perspectives	31
Conclusion	33
ANNEXES	34
Annexe 1 : Accueil bienveillant au FDEF	35
ANNEXE 2 : Organisation pour la restitution du kit d'accueil auprès de l'enfant.	36
ANNEXE 3 : Règles de vie des hellébore	37
ANNEXE 4 : Journée type	43
ANNEXE 5 : Les actions sur 5 ans et la méthode d'évaluation des actions	45
ANNEXE 6 : Fiche Action 1	46
Améliorer les locaux intérieurs et extérieurs	46

ANNEXE 7 : Fiche Action 2 _____	48
Sensibiliser les partenaires à la réalité des enfants accueillis _____	48
ANNEXE 8 : Fiche Action 3 _____	50
Faciliter l'accès aux soins psychologiques et prévention des risques _____	50
ANNEXE 9 : Fiche Action 4 _____	53
Renforcer l'accompagnement à la santé quotidienne des enfants accueillis _____	53
ANNEXE 10 : Fiche action 5 _____	55
Promouvoir une alimentation saine et équilibrée _____	55

GLOSSAIRE

AED : Aide Éducative à Domicile

AEMO : Aide Éducative en Milieu Ouvert

AP : Accueil Provisoire

APP : Analyse des Pratiques Professionnelles

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CFA : Centre de Formation d'Apprentis

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CMP : Centre Médico-Psychologique

CRIP : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du département

DIPC : Document Individuel de Prise en Charge

DUI : Dossier Unique Informatisé

FAO : Foyer d'Accueil et d'Observation

FDEF : Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille

JAE : Jugement en Assistante Éducative

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

MJIE : Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative

MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire

OPP : Ordonnance de Placement Provisoire

PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PTSD : Trouble de stress post-traumatique

RASED : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en difficulté (service de l'Éducation Nationale)

SAE : Service d'Astreinte Éducative

SRH : Service des Ressources Humaines

STECOL : Service Technique Économique et Logistique

SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (Éducation Nationale)

UGO : Urgence Guide Orientation

ULIS : Unités Localisées Pour l'Inclusion (Éducation Nationale)

VEPT : Visite En Présence de Tiers

VM : Visite Médiatisée

1. Présentation de l'unité FAO Les Hellébore

1.1 Histoire de l'unité

Créé en 2000, le FAO Les Hellébore était initialement installé dans l'ancien logement de fonction du directeur à Saint-Genest-Lerpt. En janvier 2012, l'unité a emménagé dans son nouveau bâtiment, situé à seulement 300 mètres de l'emplacement précédent. Cette construction moderne a été conçue pour accueillir dix jeunes (cinq filles et cinq garçons), offrant un cadre de vie spacieux et adapté aux besoins spécifiques des adolescents. Le nouveau bâtiment comprend onze chambres individuelles, chacune pourvue de sanitaires privés, une salle de jeux, une salle à manger et des espaces extérieurs préservant l'intimité des enfants. Après l'incendie du FAO « Benoît Chavet » le 16 avril 2022, Les Hellébore ont été désignés pour accueillir les mineurs âgés de 6 à 14 ans. La structure est agréée pour onze places, mais doit régulièrement gérer des situations de sureffectif, contraignant parfois au couchage en salle de télévision ou dans le salon. Cette suroccupation engendre une vigilance particulière sur les conditions d'hébergement et l'impact possible sur la qualité de l'accompagnement éducatif.

1.2 La place de l'unité dans le dispositif de protection de l'enfance et du FDEF

Intégré au Foyer Départemental de l'Enfance et de la Famille (FDEF) de la Loire, Les Hellébore s'inscrivent dans le cadre légal de la protection de l'enfance et relèvent du statut de la fonction publique hospitalière. Leur fonctionnement repose sur les principes fondamentaux du service public :

- **Égalité** : accueil inconditionnel et non discriminant de tous les mineurs confiés,
- **Mutabilité** : capacité d'adaptation rapide aux besoins de l'intérêt général,
- **Continuité** : fonctionnement 24 h/24 et 365 j/an pour répondre sans interruption à toute demande d'urgence,
- **Accessibilité** : égalité d'accès financier et géographique, garantissant que chaque mineur puisse bénéficier des services.

En tant qu'agents du FDEF, les professionnel-le-s des Hellébore sont soumis au devoir de neutralité, d'impartialité et de confidentialité. Ils appliquent rigoureusement la discrétion professionnelle et

respectent la laïcité, tout en veillant à ce que chaque enfant conserve la liberté d'exercer ses convictions religieuses ou philosophiques.

1.3 Cadre juridique et gestion

Le FAO Les Hellébore, l'une des huit structures rattachées au FDEF, est régi par :

- La loi du 2 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale et aux droits des usagers,
- La loi du 7 mars 2007 portant réforme de la Protection de l'Enfance,
- La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 pour la protection sociale et l'amélioration de la gouvernance de la protection de l'enfance,
- La loi n° 2022-140 du 7 février 2022 (Loi Taquet) renforçant les droits des enfants protégés, la stabilité de leur parcours et améliorant les conditions d'accueil.

Ces textes ont conduit à la mise en place de plusieurs outils obligatoires : règlement fonctionnement, livret d'accueil, charte des droits de la personne accueillie, contrat de séjour, Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP), Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) et questionnaires qualité. L'équipe des Hellébore s'appuie sur ces référentiels pour garantir la conformité juridique et la qualité de l'intervention.

1.4 Les missions de l'unité : public, spécificités et enjeux

➤ **Fonctionnement général et public accueilli**

Le FAO Les Hellébore accueille, de manière inconditionnelle, des mineurs âgés de 6 à 14 ans placés sous couvert de mesures judiciaires ou administratives. Il intervient pour protéger immédiatement les jeunes en danger (violences familiales, négligences graves, fugues, maltraitances) et leur offrir un hébergement provisoire, le temps de réaliser une évaluation globale de leur situation et d'envisager une solution d'orientation durable (retour en famille, placement en foyer moyen-séjour, etc.). La tranche d'âge est indicative, car des exceptions peuvent être régulièrement nécessaires afin d'éviter de séparer une fratrie (objectif fixé par la loi dite Taquet du 7 février 2022).

➤ **Les missions principales sont :**

- **Protection immédiate** : assurer, dès l'arrivée des mineurs, une prise en charge sécurisée et adaptée, conformément aux procédures d'accueil en urgence, afin de garantir leur sécurité physique et psychologique.

- **Observation et évaluation** : réaliser, en équipe pluridisciplinaire, un suivi étroit du comportement, des besoins éducatifs, sanitaires, psychosociaux et familiaux,
- **Accompagnement éducatif** : proposer un soutien scolaire ou une remise à niveau, des activités de socialisation, des actions visant à prévenir les conduites à risque, et un soutien psychologique,
- **Accompagnement familial** : faciliter le dialogue et travailler à la consolidation des liens entre l'enfant et sa famille.
- **Projet de parcours (Orientation)** : concevoir un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) et construire, en concertation avec toutes les parties prenantes (ASE, famille, enfant, équipe éducative du FAO), le parcours le plus approprié aux besoins de l'enfant.

➤ **Origines des placements et profils des enfants**

Les enfants sont accueillis aux Hellébores à la suite d'une décision judiciaire ou administrative liée à une inquiétude pour leur développement. Les motifs d'accueil incluent conflits familiaux, négligences éducatives, maltraitance, fugues ou ruptures de parcours. À l'arrivée, les mineurs peuvent présenter :

- Un état de choc ou un traumatisme émotionnel,
- Un stress intense (conflits familiaux, maltraitance, négligences, événements traumatiques),
- Des problèmes de santé physique (maladies non traitées, blessures, malnutrition)
- Des troubles de santé mentale (anxiété, dépression, troubles du comportement Etat de stress Post-Traumatique),
- Des comportements difficiles ou déviants liés à un vécu traumatique,
- Des difficultés relationnelles ou sociales (manque de repères, méfiance),
- Un manque de routines ou de structure provoquant retards scolaires et difficultés de vie quotidienne.

Pour répondre à cette pluralité de besoins, l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologue, infirmière, maîtresse de maison, veilleurs chef-fe de service) met en place des projets individualisés reposant sur des activités ludiques, éducatives ou thérapeutiques adaptées à chaque tranche d'âge. Un soutien matériel (vêtements, fournitures scolaires) et une aide aux familles (facilitation des visites en présence d'un tiers) sont également proposés. Prendre soin du/des parents est aussi une manière de prendre soin de l'enfant.

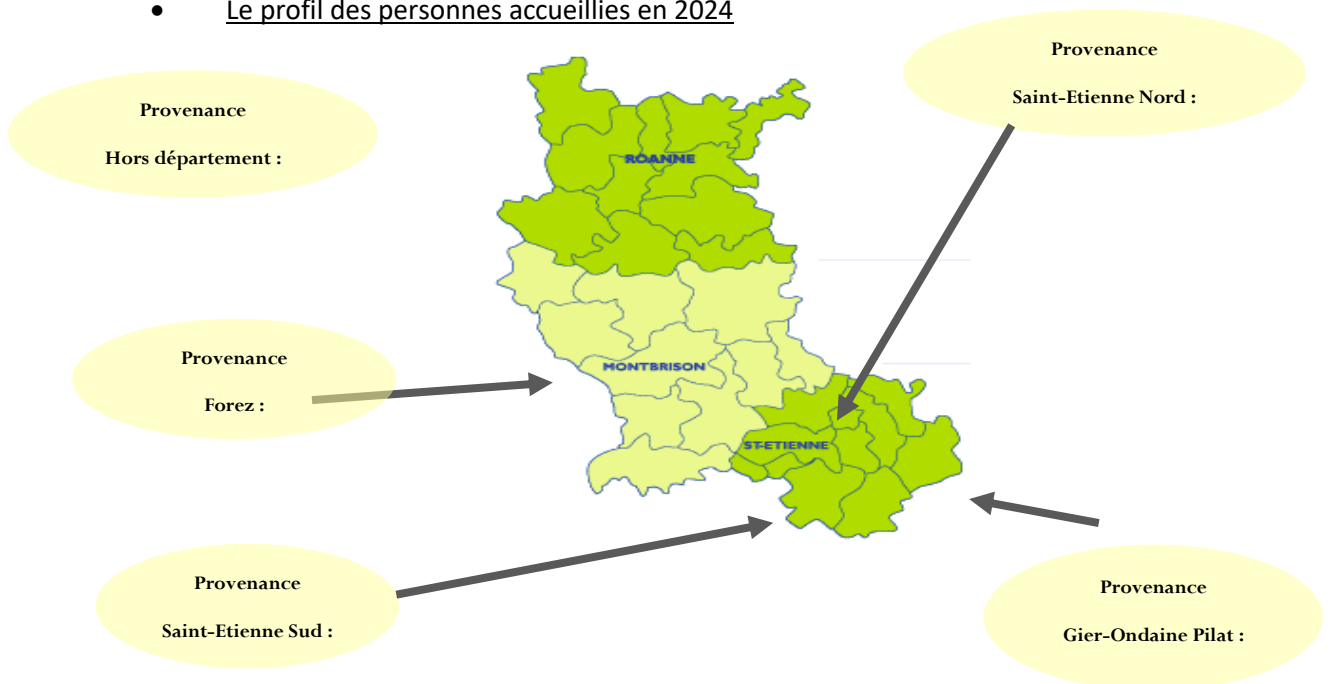
➤ **Le public accueilli**

L'origines des personnes accueillies

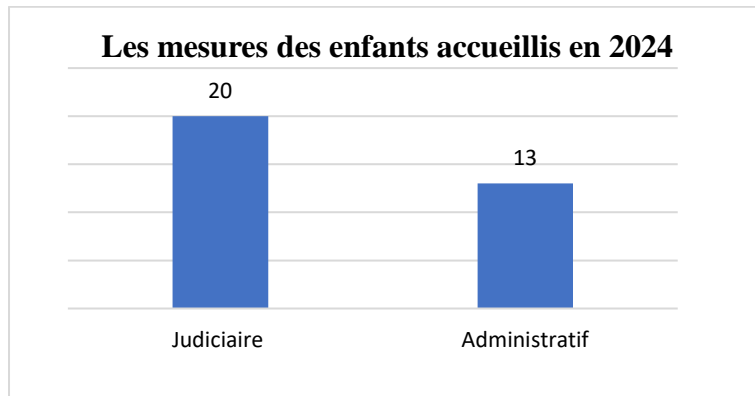
Nous pouvons repérer plusieurs origines de placements :

- Des enfants connus des services sociaux par le biais d'une mesure judiciaire (AEMO, MJIE) ou administrative (AED) le service exerçant cette mesure confirme qu'il y a une inquiétude quant au bon développement de l'enfant (physique, moral ou physique) et le Juge des Enfants ou le service de l'ASE décide d'un accueil de l'enfant en établissement, en foyer d'urgence, en vue d'une observation et d'une orientation ensuite,
- Des enfants en rupture de placement dans une famille d'accueil ou autre établissement suite à des problèmes de comportements par exemple.

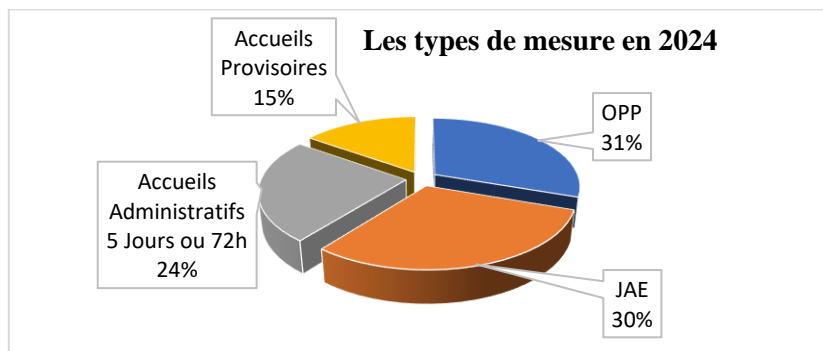
• Le profil des personnes accueillies en 2024



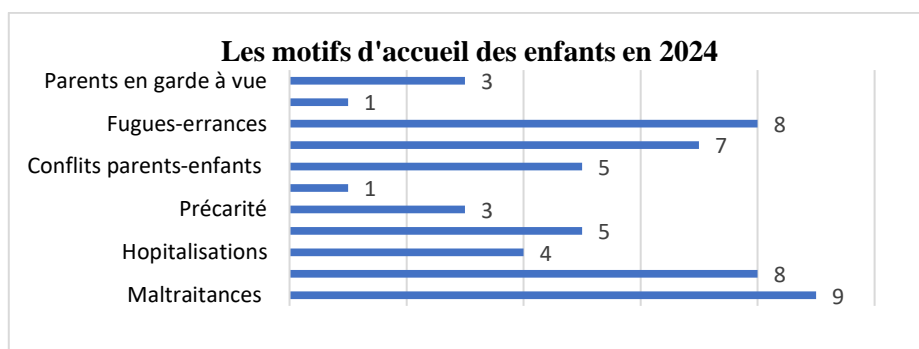
- Origines des Mesures : Administratives ou judiciaires



Cadre de la mesure



Motifs de l'accueil



Profils des familles :

L'analyse des situations familiales des enfants accueillis au FAO Les Hellébore met en évidence une diversité des configurations parentales. Un peu moins d'un quart des jeunes (22,73 %) proviennent de familles où les parents vivent ensemble, tandis que près de la moitié (47,72 %) sont issus de familles où les parents sont séparés. Par ailleurs, près d'un tiers (29,55 %) des enfants sont accueillis dans un contexte de monoparentalité. Ces chiffres illustrent la prévalence des parcours marqués par des séparations conjugales et des fragilités familiales, constituant un facteur important à prendre en compte dans l'accompagnement éducatif et le soutien à la parentalité.

- **La durée des séjours peut aller d'une nuit à plus de 27 mois**

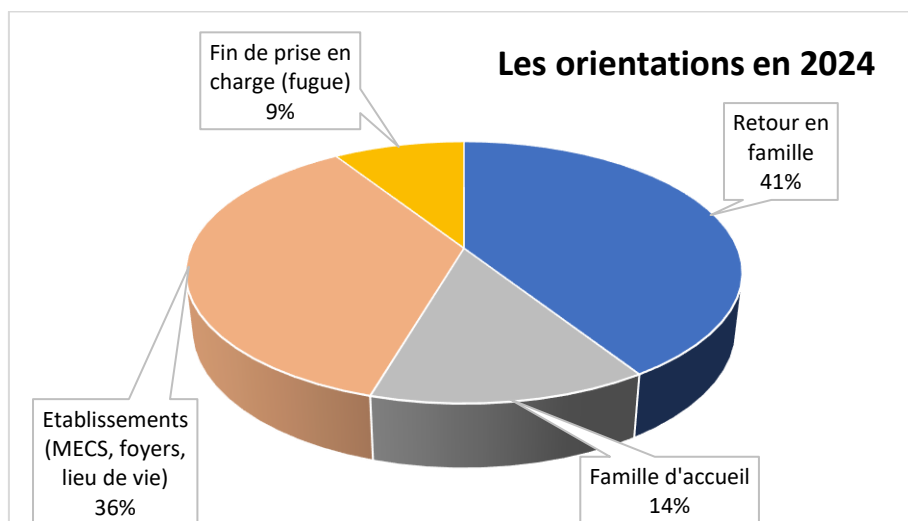
Le foyer est ouvert 24 h/24 et 365 j/an ; les admissions peuvent intervenir à tout moment. En moyenne, 50 % des séjours s'étendent de trois à six mois, mais la durée peut varier d'une nuit à plus de 27 mois. La structure est agréée pour 11 places, mais un taux d'occupation moyen de 104 % depuis 2019 forçant parfois à installer des enfants en salle de télévision ou dans le salon, impactant la qualité de l'accompagnement.

Dans ce contexte, la commission de régulation et d'orientation joue un rôle central en facilitant les réorientations vers des structures plus pérennes.

- Le dispositif UGO : outils au service du projet de l'enfant

Sur le département de la Loire, l'application UGO (Urgence Guide Orientation) centralise, dans un espace sécurisé réservé aux professionnels habilités, les informations essentielles concernant les enfants pris en charge. Elle facilite la coordination des parcours, la transmission des bilans et l'orientation vers des solutions durables adaptées à chaque situation

Les orientations se répartissent ainsi :



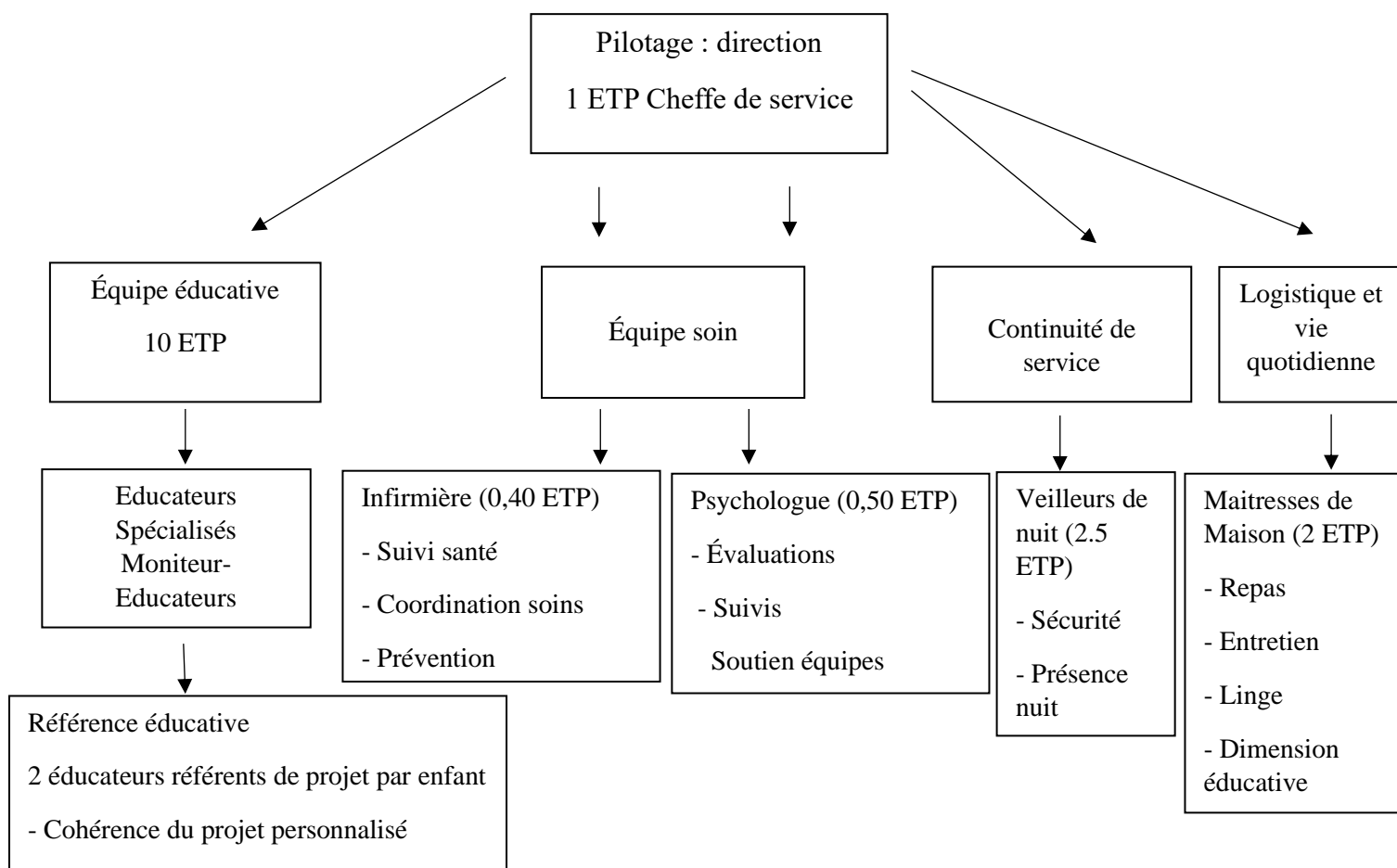
2- Le fonctionnement du FAO Les Hellébore

Le fonctionnement de l'unité du FAO Les Hellébore repose sur une organisation collective articulant les compétences d'une équipe pluridisciplinaire, des services supports et des partenaires internes au FDEF. Cette organisation garantit la continuité, la qualité et la sécurité de la prise en charge des enfants accueillis. L'action éducative s'appuie sur des outils institutionnels, numériques et matériels qui favorisent la cohérence des interventions et la participation active des enfants.

2.1 Une équipe pluridisciplinaire au service du projet éducatif

L'équipe se compose de :

Organigramme organisationnel de l'équipe



L'équipe du FAO Les Hellébores regroupe des professionnels qualifiés dont la complémentarité constitue un véritable pilier de la qualité d'accompagnement. Sous l'autorité de la direction du FDEF, elle s'organise autour d'une cheffe de service garante de la mise en œuvre du projet de service et du suivi des projets individualisés des enfants.

L'organisation de l'équipe s'inscrit dans une logique pluridisciplinaire visant à appréhender la complexité des situations des enfants accueillis et à garantir un accompagnement global, continu et cohérent. Le schéma organisationnel rend compte d'une structuration fondée sur la complémentarité des fonctions éducatives, soignantes, logistiques et sécuritaires, mobilisées de manière articulée au service du projet personnalisé. Cette organisation traduit une conception systémique de l'accompagnement, dans laquelle les différentes dimensions de la vie de l'enfant sont pensées comme interdépendantes.

Au sein de ce dispositif, l'équipe éducative, composée d'éducateurs spécialisés et de moniteurs-éducateurs, occupe une place centrale. Elle constitue le noyau du travail d'accompagnement, en assurant la continuité de la relation éducative, la mise en œuvre des médiations et activités, ainsi que l'interface entre l'enfant, sa famille et les partenaires institutionnels. Cette centralité renvoie au rôle structurant de l'éducatif dans les établissements de protection de l'enfance, dans la mesure où il participe à la construction de repères, à la socialisation et à la sécurisation psychique des enfants, tout en assurant la cohérence de l'action institutionnelle.

La référence éducative, formalisée par l'attribution de deux éducateurs référents de projet par enfant, constitue un dispositif organisationnel central. Elle s'inscrit dans une logique de continuité du parcours et de personnalisation de l'accompagnement, en offrant à l'enfant des repères relationnels stables et identifiés. Les éducateurs référents assument une fonction de coordination, tant sur le plan interne qu'externe, en assurant la circulation des informations, l'articulation des interventions et la formalisation des écrits professionnels. Cette fonction de référence participe ainsi à la régulation du travail collectif et à la responsabilisation des acteurs, tout en garantissant la lisibilité du projet personnalisé au sein de l'institution.

La dimension soignante, portée par l'infirmière et le psychologue, s'inscrit en articulation étroite avec le champ éducatif. L'infirmière assure le suivi de la santé physique et psychique, la coordination des parcours de soins et la mise en œuvre d'actions de prévention, contribuant à une prise en compte globale des besoins de l'enfant. Le psychologue intervient à la fois auprès des enfants, à travers des évaluations et des suivis ponctuels thérapeutiques, et auprès des professionnels, en soutenant les espaces de réflexion et d'analyse des situations. Cette double

intervention permet de soutenir la compréhension des problématiques individuelles et groupales, inscrivant le soin dans une perspective à la fois clinique et institutionnelle.

Les fonctions de logistique et de vie quotidienne, assurées par les maîtresses de maison, participent pleinement à la dynamique éducative du dispositif. Loin de se limiter à des tâches matérielles, leurs missions s'inscrivent dans une pédagogie du quotidien, où les actes ordinaires (repas, entretien, gestion du linge) deviennent des supports de socialisation, de transmission de normes et de structuration des rythmes de vie. Leur position transversale contribue à la continuité du cadre et à la qualité de l'environnement institutionnel, éléments déterminants dans l'accompagnement d'enfants en situation de vulnérabilité.

Enfin, la présence des veilleurs de nuit garantit la continuité institutionnelle sur l'ensemble du temps d'accueil. En assurant la surveillance des locaux et la permanence éducative durant les temps nocturnes, ils participent à la sécurisation matérielle et affective des enfants. Leur rôle s'inscrit dans une logique de contenance institutionnelle, en maintenant un cadre stable et sécurisant, y compris dans les temps traditionnellement moins investis par les équipes éducatives de jour.

Ainsi, l'organigramme met en évidence une organisation fondée sur la transversalité des interventions et la complémentarité des rôles professionnels. Il traduit une conception de l'accompagnement comme processus collectif, reposant sur la coordination des acteurs, la continuité des pratiques et la construction partagée du projet d'accompagnement individualisé, au service de la cohérence et de la qualité du dispositif institutionnel.

2.2 Les outils et supports au service de l'action éducative

Le FAO Les Hellébore s'appuie sur des outils institutionnels et numériques visant à structurer l'action éducative et à harmoniser les pratiques professionnelles.

- Outils institutionnels : Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)¹, recueil d'observations², réunions d'équipe hebdomadaires, analyse des pratiques professionnelles.

¹ **Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** : document individuel coconstruit avec l'enfant, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire. Il recense les besoins, objectifs et souhaits de l'enfant, conformément à la loi du 2 janvier 2002 et aux recommandations de l'ANESM sur la bientraitance. Porté par le référent éducatif, il est élaboré après quelques semaines d'observation et actualisé régulièrement via des avenants validés en équipe,

² **Recueil d'observations** : grille couvrant différents domaines, adaptée à chaque tranche d'âge (6–11 ans, 11–15 ans, et, selon les situations, 15–18 ans), visant à appréhender la situation et les besoins des enfants. Utilisée dès l'arrivée, elle structure les observations relatives aux comportements, besoins, ressources et

- Outils numériques : NemoWeb, ELAP Planning et Comptabilité, AGEVAL³. Ces outils garantissent une communication fluide, une meilleure réactivité et une traçabilité rigoureuse au service du projet de l'enfant.

Pour garantir la continuité et la personnalisation du suivi, chaque enfant dispose de deux référents éducatifs, désignés par le-la chef-fe de service en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire. Leur rôle est :

- D'instaurer une relation de confiance avec l'enfant et ses représentants légaux,
- De coordonner la mise en œuvre du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP),
- D'assurer la liaison entre tous les professionnel-le-s (éducateur-ric-e-s, psychologue, infirmière, partenaires externes),
- De veiller à la cohérence du suivi et au respect des principes déontologiques (neutralité, distanciation, confidentialité).

Les référents projet ne sont pas exclusifs : l'enfant peut s'appuyer sur l'ensemble de l'équipe. En cas de fratrie, chaque enfant bénéficie d'un référent projet différent afin de respecter son individualité.

fragilités, et alimente les réflexions de l'équipe pluridisciplinaire. Elle constitue également la base des rapports transmis au juge des enfants.

³ **NemoWeb** : gestion dématérialisée du dossier unique de l'enfant, rédaction des écrits professionnels, cahier de liaison numérique. Chaque professionnel-le dispose d'un accès sécurisé et suit une formation pour maîtriser pleinement l'outil,

ELAP Planning : planification des horaires et des interventions, facilitant l'anticipation des besoins en contexte d'internat 24 h/24,

ELAP Comptabilité : suivi budgétaire rigoureux, gestion des dépenses (alimentation, activités, fournitures) et planification des ressources financières, **AGEVAL** : application dédiée à la démarche qualité, utilisée pour piloter les évaluations internes/externe, formaliser les indicateurs et mettre en œuvre les actions correctives,

Ordinateurs fixes et portables (Wi-Fi sécurisé) : à disposition des professionnels pour les tâches administratives et de communication, et des enfants pour les activités scolaires et projets éducatifs.

2.3 Un cadre de vie pensé comme outil éducatif

L'espace architectural du FAO Les Hellébore a été conçu pour concilier sécurité, bien-être et apprentissage de la vie collective. Le bâtiment principal, moderne et lumineux, favorise un climat de confiance et de sérénité, indispensable à la reconstruction des enfants accueillis.

Au rez-de-chaussée : des espaces communs et professionnels

- **Hall d'entrée** : équipé de vestiaires individuels, il permet à chaque enfant de disposer d'un espace personnel pour déposer cartables, vestes et chaussures. Cet aménagement favorise l'autonomie, l'ordre et le respect des affaires, tout en constituant un support pour les professionnels dans l'observation des routines et du comportement des enfants.
- **Salle à manger / Salle de détente** : cœur de la vie collective, cet espace central favorise la convivialité et les échanges. Avec son coin bibliothèque et sa zone de jeux calmes, il soutient les moments de partage, la transition entre les temps forts de la journée et le développement de l'autonomie, tout en permettant aux professionnels d'accompagner les interactions et les apprentissages sociaux.



- **Cuisine** : sécurisée par un portillon et accessible uniquement au personnel, elle permet la préparation quotidienne des repas par les maîtresses de maison, garantissant un cadre hygiénique et éducatif. Le garde-manger constitue un outil pour l'apprentissage de la gestion des stocks et l'éducation nutritionnelle.



- **Salle de télévision modulable** : lieu de détente et de loisirs, transformable en chambre d'urgence en cas de sureffectif, offrant aux professionnels une flexibilité organisationnelle tout en répondant aux besoins de loisirs des enfants.
- **Buanderie / Local linge** : elle permet le tri, le lavage, le séchage et le repassage du linge. Cet espace constitue un support éducatif privilégié pour l'apprentissage de l'autonomie et des responsabilités domestiques.
- **Infirmierie** : dédiée à l'infirmière, elle permet la préparation des piluliers, l'administration confidentielle des soins et l'accueil des enfants pour un temps d'écoute ou de suivi médical. Ce lieu sécurisant est un outil pour le suivi individualisé de la santé et du bien-être des enfants.

L'ensemble de ces espaces allie sécurité, confort et accompagnement éducatif, offrant aux enfants des repères clairs et permettant aux professionnels de disposer de moyens adaptés pour assurer un accompagnement de qualité.

Espaces de nuit

Les espaces de nuit sont organisés pour concilier intimité, autonomie et sécurité, tout en constituant des outils de suivi et de structuration pour les professionnels.

- **Chambres individuelles** : réparties entre garçons et filles, chaque chambre dispose d'une salle d'eau privative. Ces espaces favorisent l'intimité, le respect du rythme de chacun et l'apprentissage de la gestion de son espace personnel.
- **Salle de bain commune avec baignoire** : disponible à chaque étage, elle permet d'adapter l'hygiène aux besoins spécifiques, notamment pour les plus jeunes ou les enfants nécessitant un accompagnement renforcé.

- **Chambre PMR** : située au rez-de-chaussée, elle est accessible aux enfants à mobilité réduite.

Ces espaces de nuit sécurisent le repos et offrent un cadre individualisé, tout en maintenant la cohésion collective grâce à la proximité des chambres et aux rituels éducatifs du coucher, permettant aux professionnels de structurer les routines et de suivre le bien-être des enfants.

Bâtiment annexe (attaché à la cour intérieure) :

Le bâtiment annexe, relié à la cour intérieure, est spécifiquement dédié aux activités exercées par les professionnels. Il rassemble les espaces nécessaires à la coordination institutionnelle, au suivi éducatif et psychologique, ainsi qu'au maintien du lien avec les familles.

- **Bureau du-de la chef-fe de service** : lieu de pilotage et d'organisation, il permet d'assurer la coordination de l'équipe, la planification des projets, la supervision des pratiques, ainsi que les entretiens avec les enfants, les familles et les partenaires.
- **Salle de réunion** : espace collectif de travail, elle accueille les réunions d'équipe, les temps d'analyse de pratiques, les formations internes et les rencontres avec les partenaires. Elle contribue à la cohérence et à l'harmonisation des actions menées.
- **Bureau du-de la psychologue** : conçu comme un espace confidentiel et apaisant, il est consacré aux entretiens cliniques, aux évaluations psychologiques et à l'accompagnement thérapeutique des enfants.

- **Salle de visite médiatisée** : dédiée à l'accueil des rencontres parents-enfants dans un cadre sécurisé, elle dispose d'une terrasse et d'un espace vert extérieur favorisant une atmosphère plus sereine. Elle héberge également le Service d'Astreinte Éducative (SAE), actif en soirée et le week-end, garantissant la continuité de l'accompagnement éducatif pour l'ensemble du FDEF.



En réunissant ces différents espaces, le bâtiment annexe constitue un véritable centre opérationnel pour les professionnels. Il soutient à la fois le travail d'équipe, l'accompagnement individualisé et la relation aux familles, tout en assurant la continuité et la qualité du service rendu aux enfants.

- **Salle d'activité** : Elle s'adapte aux besoins et aux dynamiques du groupe d'enfants accueilli. C'est un outil qui permet de concevoir des actions adaptées, aussi bien en individuel qu'en petit groupe.

Les espaces extérieurs



L'environnement extérieur complète le cadre de vie intérieur et constitue un outil éducatif permettant aux professionnels de proposer des activités diversifiées et sécurisées :

- **Cour intérieure arborée** : espace central sécurisé favorisant les jeux libres, les activités sportives et la socialisation, tout en permettant aux professionnels d'observer et d'accompagner les interactions entre enfants.
- **Espaces verts aménagés** : pelouse et massifs offrant des zones de détente, de jardinage pédagogique et de calme, servant de support pour le développement sensoriel, la motricité et l'apprentissage de la patience et du respect de l'environnement.
- **Préau couvert** : permet de profiter de l'extérieur même par temps pluvieux, pour des ateliers en plein air, des rencontres informelles ou des activités éducatives planifiées.

Ces aménagements encouragent l'activité physique, facilitent la socialisation, offrent des moments de respiration au contact de la nature et garantissent un périmètre sécurisé, constituant ainsi un cadre structurant et un outil de travail pour l'accompagnement éducatif des enfants.

2.4 L'appui des services supports et des partenaires internes

Le bon fonctionnement du FAO repose sur la collaboration avec les services supports du FDEF⁴ : service technique (STECOL), secrétariat, comptabilité, ressources humaines et service d'astreinte éducative. Ces appuis garantissent la continuité et la réactivité nécessaires à la mission d'accueil d'urgence. L'articulation avec les partenaires extérieurs (ASE, CMP, établissements scolaires, structures culturelles et sportives) complète ce maillage au service du projet de chaque enfant.

Le fonctionnement du FAO Les Hellébore s'appuie sur une organisation structurée, une équipe engagée et des outils adaptés aux besoins des enfants accueillis. Chaque dimension humaine, matérielle et institutionnelle, contribue à créer un cadre de vie protecteur et bienveillant. L'articulation entre les professionnels, les services supports et les partenaires extérieurs garantit la cohérence et la continuité de la prise en charge.

⁴ Le secrétariat : gestion des appels, accueil des familles et des partenaires, coordination administrative, Le service technique : maintenance des bâtiments, sécurité incendie, bon fonctionnement des installations (chauffage, électricité...), réparation des dégradations, Le service comptabilité : suivi budgétaire, gestion des achats, planification des ressources financières, Les ressources humaines : recrutement, formation continue, gestion des compétences et suivi des parcours professionnels, Le Service d'Astreinte Éducative (SAE) : permanence éducative la nuit et les week-ends, prise en charge des urgences d'accueil (administratives ou judiciaires).

3-L'accompagnement proposé aux personnes accueillies

L'unité du FAO *Les Hellébore*s constitue avant tout un lieu d'accueil, de transition et de reconstruction pour les enfants confiés dans le cadre de la protection de l'enfance. L'accompagnement proposé vise à répondre aux besoins fondamentaux de chaque enfant tout en favorisant la sécurité, l'épanouissement, l'autonomie et la préparation à une orientation adaptée. La démarche éducative s'inscrit dans une logique de bientraitance, de participation et de co-construction du parcours, conformément aux principes de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

3.1 Accueillir et sécuriser : les premiers repères éducatifs

L'arrivée d'un enfant au FAO *Les Hellébore*s se fait souvent dans un contexte d'urgence ou de rupture. Les premiers temps d'accueil ont donc une fonction essentielle de **contenance et de sécurisation**.

L'équipe s'attache à créer un climat de confiance et de stabilité, en tenant compte du vécu, de l'histoire et des émotions de l'enfant. L'accueil est pensé comme un **processus** plus qu'un instant : il s'étend sur plusieurs jours pour permettre au jeune de s'approprier le lieu, les adultes et les règles de vie.

Dès l'admission, l'enfant est accompagné vers un espace personnel identifié. Il reçoit un kit d'accueil⁵ et bénéficie d'une présentation individualisée du foyer, des professionnels et du fonctionnement du quotidien.

Les premiers entretiens visent à recueillir la parole de l'enfant, ses besoins immédiats (sommeil, alimentation, santé) et ses appréhensions.

L'équipe reste attentive à ce que le sens du cadre et des sanctions soit toujours explicité aux enfants. Lorsqu'un écart de comportement est constaté, l'enjeu est de restaurer le cadre sans humilier, en permettant à l'enfant de comprendre les conséquences de ses actes et de trouver sa place dans le groupe. Toute transgression du cadre peut donner lieu à une réponse éducative,

⁵ Annexes 1 et 2

pensée comme un outil de régulation, élaborée collectivement par l'équipe pluridisciplinaire, et visant à permettre à l'enfant de comprendre, d'assumer et, si possible, de réparer ses actes dans un cadre bienveillant.

Ce cadre souple mais structurant permet d'articuler sécurité, responsabilisation et dialogue, en cohérence avec la mission éducative du foyer.

Viser la « sanction constructive » pour penser les transgressions et panser les plaies narcissiques

Au sein du foyer, les transgressions sont abordées non comme des fautes à punir, mais comme des occasions d'apprentissage. L'équipe éducative privilégie la sanction constructive, qui vise à faire sens pour l'enfant, à l'amener à prendre conscience de ses actes et à s'engager, autant que possible, dans une démarche de réparation. Il s'agit de distinguer la punition, souvent vécue comme arbitraire ou humiliante, d'une réponse éducative réfléchie, élaborée collectivement, qui invite l'enfant à devenir acteur d'un processus de responsabilisation.

Cette posture suppose de dépasser les réponses mécaniques ou symboliques de type « dette à payer », au profit d'alternatives ajustées et créatives : médiation, lettre d'excuse, action utile au collectif... Ces réponses permettent de restaurer les liens, redonner une place et favoriser la reconnaissance mutuelle.

La sanction éducative s'inscrit dans un cadre institutionnel partagé et implique une cohérence d'équipe. Elle peut être différée pour être pensée à froid, en prenant en compte l'âge, le parcours, et l'état émotionnel de l'enfant. Elle s'accompagne d'un travail de mise en mots, sans jugement, pour soutenir une responsabilisation progressive, même en l'absence d'un aveu.

Enfin, cette approche engage aussi les parents, associés dans une logique de co-éducation, sans leur faire porter la charge de la réparation. L'objectif est de permettre à chacun, enfant, famille, professionnels de se situer dans une dynamique de réparation et de lien, en dépassant la seule logique du manquement.

Les **repères éducatifs** sont transmis avec clarté et bienveillance : rythme de la journée, règles de vie⁶, respect mutuel, gestion des temps collectifs.

⁶ Annexe 3 : les règles de vie

Chaque enfant se voit attribuer deux **éducateurs référents** chargés de la cohérence de son accompagnement et du suivi de son **Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**. Ce cadre structuré et sécurisant permet à l'enfant de restaurer un sentiment de confiance, condition préalable à tout travail éducatif ou psychologique.

Les rituels, la disponibilité des professionnels et la stabilité du collectif constituent les premiers leviers de reconstruction pour les enfants accueillis.

3.2. Accompagner le quotidien : un cadre structurant et bienveillant

Le quotidien constitue le support principal de la mission éducative du FAO. Chaque moment de la journée (repas, hygiène, sommeil, loisirs)⁷ est investi comme un **espace d'apprentissage, de relation et de responsabilisation**.

- **L'alimentation**

La préparation des repas, assurée par les maîtresses de maison et l'équipe éducative, vise à garantir une alimentation équilibrée et adaptée à l'âge des enfants.

Les menus sont construits selon les recommandations nutritionnelles, tout en intégrant la dimension culturelle et conviviale du repas. Un repas confessionnel est programmé les samedi soir.

Le repas est ainsi conçu comme un **moment structurant, apaisant et socialisant**, contribuant à la construction de l'identité et au bien-être.

- **L'hygiène et les soins du quotidien**

L'hygiène corporelle et du cadre de vie est abordée de manière progressive et éducative. Les routines quotidiennes (toilette, entretien du linge, rangement de la chambre) sont accompagnées selon le niveau d'autonomie et les besoins de chaque enfant. Les éducateurs et maîtresses de maison encouragent l'enfant à développer le **respect de soi** et des espaces collectifs.

L'équipe veille également à repérer les situations de refus de soin ou de régression, souvent révélatrices de difficultés psychiques ou émotionnelles.

- **Le sommeil et les rythmes de vie**

Les rituels du coucher font partie intégrante du travail éducatif. Ils permettent de sécuriser les enfants souvent marqués par des troubles du sommeil.

⁷ Annexe 4 : journée type

Un environnement apaisant, des horaires adaptés à l'âge et des temps de lecture accompagnés favorisent l'endormissement.

La continuité de la présence éducative, assurée par les veilleurs de nuit, garantit la sérénité du cadre et la disponibilité auprès des enfants.

- **L'autonomie et la responsabilité**

L'apprentissage de l'autonomie se construit dans le quotidien à travers la participation active à la vie collective : rangement, mise de table, gestion du linge, préparation du sac scolaire ou choix vestimentaires.

Selon l'âge, des espaces de décision et de participation sont ouverts : réunions d'enfants, choix d'activités, implication dans les projets collectifs.

Cette démarche vise à **valoriser la confiance en soi et la responsabilisation progressive**, dans un cadre encourageant et bienveillant.

- **Les loisirs, les activités et les camps**

Les activités de loisirs constituent des supports privilégiés de socialisation et de développement personnel. Jeux, activités sportives, ateliers créatifs ou sorties culturelles sont pensés comme des occasions d'apprentissage du vivre-ensemble, du respect des règles et du plaisir partagé. Des **camps éducatifs** sont organisés chaque été. Ils peuvent être élaborés avec les enfants, ils favorisent l'autonomie, la coopération et la découverte de nouveaux environnements. Ces temps hors du cadre institutionnel renforcent la cohésion du groupe et permettent de réinvestir différemment la relation éducative.

« S'ouvrir au-dedans et ouvrir au dehors pour rencontrer la culture, l'environnement, les autres » (HEBERT, *Sortir. Dehors, c'est pas pareil : Les « circonstances »*, in Chemins de l'éducatif, Dunod, 2023)

Au sein du foyer Les Hellébore, le jeu constitue une modalité essentielle de rencontre éducative. Les éducateurs proposent régulièrement des temps de jeux – jeux de société, jeux de plein air, jeux coopératifs – qui permettent aux enfants de vivre des expériences relationnelles positives, structurées par des règles communes. Les propositions d'activités sont pensées pour être diversifiées, accessibles et adaptées à la tranche d'âge 6–14 ans, en tenant compte des capacités, des envies, et du besoin de chaque enfant. Elles répondent à plusieurs objectifs : canaliser l'énergie, favoriser l'autonomie, renforcer les compétences sociales, stimuler la curiosité, et restaurer l'estime de soi.

Souvent peu initiés au jeu lors de leur arrivée, les enfants découvrent, grâce à l'accompagnement des adultes, le plaisir de jouer ensemble : ils expérimentent des rôles, apprennent à coopérer, à perdre, à négocier, à attendre leur tour... Des capacités inattendues émergent, les postures évoluent, les regards changent. Chaque enfant trouve progressivement sa place dans le groupe, dans un cadre ludique et sécurisant.

En complément de ces stimulations internes, l'ouverture vers l'extérieur est une priorité éducative. Elle permet de sortir de l'entre-soi, d'éviter le repli et d'offrir aux enfants des expériences enrichissantes et variées. Aller à la rencontre d'environnements nouveaux, proches ou plus éloignés, contribue à renforcer le lien social et à établir des passerelles avec la société.

L'environnement extérieur joue ainsi un rôle de médiateur éducatif, en proposant des situations d'apprentissage concrètes, souvent plus spontanées, qui ne peuvent émerger dans le cadre institutionnel seul. Ces sorties sont également l'occasion d'observations éducatives fines : manière de s'exprimer, réactions face à l'inconnu, comportement en groupe, gestion des émotions, usage des codes sociaux...

L'équipe éducative veille à saisir les opportunités offertes sur le territoire. Une commission "sorties culturelles et sportives" est animée par une éducatrice référente, en lien avec les partenaires du FDEF42. Elle assure une veille active sur les offres culturelles, sportives ou citoyennes (Comédie de Saint-Étienne, ASSE, Festival Têtes de Mules...) et tient à jour un agenda partagé des manifestations locales.

Ces sorties permettent aussi de vivre la relation éducative autrement. Les temps de trajets, les moments partagés hors cadre formel favorisent des échanges spontanés et précieux. Un jeune évoque son quartier, une autre parle de son école, un troisième confie son envie de déménager... Autant de récits qui alimentent la relation éducative et nourrissent le travail d'accompagnement individualisé.

Les activités sont planifiées tout au long de l'année, en fonction du rythme du foyer, des événements extérieurs (fête de l'été, expositions, cinéma, etc.) et des temps forts comme les vacances scolaires. Une anticipation est favorisée, avec l'élaboration de plannings visibles et l'implication des enfants dans l'organisation. Les réunions d'enfants sont l'occasion de recueillir les souhaits, propositions et attentes du collectif. Les jeunes peuvent ainsi être associés à la préparation d'une sortie (ex. : préparation d'un pique-nique, choix du lieu, règles à respecter), devenant acteurs et non seulement bénéficiaires.

3.3. Favoriser la santé globale et le bien-être

La santé constitue un axe central de l'accompagnement. L'équipe veille à ce que chaque enfant bénéficie d'un suivi médical, psychologique et préventif adapté à ses besoins.

- **Le suivi de la santé physique**

Sous la coordination de l'infirmière, un **bilan de santé complet** est réalisé dès l'admission : vaccinations, traitements, besoins spécifiques, dépistage d'éventuelles carences. Des consultations médicales sont organisées rapidement, en lien avec les médecins traitants et les structures de soins partenaires (CMP, CHU, Maison des Adolescents). Un **dossier de santé** individuel est tenu à jour dans le respect de la confidentialité. L'infirmière assure la continuité des soins, la gestion des traitements et la sensibilisation des enfants à la prévention.

- **La santé psychique et la prévention des risques**

Les troubles émotionnels ou comportementaux sont pris en compte précocement grâce à la collaboration entre **psychologue, infirmière et éducateurs**.

Des temps d'écoute, d'entretiens cliniques ou d'ateliers d'expression sont proposés. L'équipe s'appuie sur les dispositifs de prévention en santé mentale (CMP, pédopsychiatrie, Maison des Adolescents) pour renforcer la prise en charge et éviter les situations de crise.

- **L'éducation à la santé**

L'ensemble de la vie quotidienne est traversé par une démarche éducative autour du "prendre soin de soi". Les thématiques abordées concernent l'hygiène, l'alimentation, le sommeil, les émotions, la puberté et les conduites à risque. L'équipe valorise les comportements positifs et développe des outils pédagogiques adaptés à l'âge (affiches, jeux, carnets de suivi). Ces actions contribuent à une **construction globale du bien-être physique et émotionnel** des enfants.

3.4. Soutenir les parcours éducatifs et d'avenir

L'un des rôles fondamentaux du FAO *Les Hellébore*s est de maintenir la continuité éducative et scolaire, tout en accompagnant chaque enfant vers une orientation adaptée à ses besoins et à ses capacités.

- **La scolarité et les apprentissages**

La scolarisation est systématiquement recherchée et soutenue, en lien avec les établissements du territoire.

L'équipe éducative assure un relais avec les enseignants, le CIO et les dispositifs spécialisés (ULIS, SEGPA, MLDS, École de la Deuxième Chance, CFA).

Un accompagnement quotidien aux devoirs est organisé, permettant à l'enfant de consolider ses acquis et de retrouver le goût d'apprendre.

Les réussites, même modestes, sont valorisées comme leviers de restauration de l'estime de soi.

- **L'expression et la participation des enfants**

L'expression de la parole de l'enfant est un principe fondamental du projet éducatif.

Elle se décline à travers :

- Les **entretiens individuels** réguliers,
- Les **groupes d'expression** mensuels,
- La **lecture partagée des rapports** avant leur transmission aux partenaires.

Ces espaces permettent à l'enfant de comprendre les décisions qui le concernent, d'exprimer ses émotions et de se sentir reconnu comme acteur de son parcours.

- **L'orientation et la préparation de la sortie**

Chaque départ du foyer est préparé et ritualisé.

L'équipe élabore un **bilan éducatif et pluridisciplinaire** permettant de formuler des préconisations d'orientation en concertation avec l'enfant, sa famille et l'ASE.

Le passage d'un lieu à un autre (retour familial, MECS, famille d'accueil...) fait l'objet d'une transition progressive, incluant des visites, des échanges et une transmission complète du dossier.

Cette démarche vise à **assurer la continuité du parcours** et à éviter les ruptures.

L'accompagnement au FAO *Les Hellébore*s s'inscrit dans une dynamique globale et cohérente. Chaque domaine du quotidien devient un support éducatif : l'alimentation, la santé, l'école, les loisirs, la vie collective.

L'objectif est de permettre à chaque enfant d'éprouver la sécurité, de se reconstruire et de développer des compétences durables pour la suite de son parcours.

L'unité fait ainsi du quotidien un **levier de protection, d'apprentissage et d'ouverture**, au service du développement et du bien-être de l'enfant.

4-Partenariat et travail en réseau

4-1 Les partenaires

Le FAO Les Hellébore s'appuie sur un réseau élargi pour garantir une prise en charge complète

Acteurs de santé : médecins généralistes, spécialistes hospitaliers (CHU de Saint-Étienne – Hôpital Nord et Bellevue), structures ambulatoires (CMP, Maison des Adolescents, Ecole des Parents), CGVI (AGASEF, Centre Rimbaud), AISPAS.

- Partenaires scolaires et d'insertion : établissements scolaires, dispositifs ULIS, SEGPA, MLDS, École de la Deuxième Chance, CFA,
- Partenaires sociaux et judiciaires : ASE, magistrats, avocats spécialisés, CRIP,
- Structures culturelles, sportives et de loisirs : MJC, amicales laïques, centres sociaux, UFCV, UNIS-CITÉ, EPE (École des Parents et des Éducateurs).

L'équipe entretient et développe continuellement ces partenariats, formalisés par des conventions (EPE, Maison des Adolescents, service Urgence CHU Nord) pour fluidifier l'accès aux soins et aux activités. Ces accords peuvent être renouvelés ou étendus pour renforcer la réactivité.

4.2 La spécificité de la délégation dans le cadre du placement

Lorsqu'un enfant est confié au FAO Les Hellébore, le service gardien (ASE) met en place une délégation, permettant à l'équipe :

- D'évaluer la situation familiale et personnelle via visites à domicile, entretiens avec l'enfant, la famille et les intervenants,
- De suivre éducativement et socialement l'enfant, en ajustant les interventions selon l'évolution et les objectifs du PAP.

Cette délégation renforce l'autonomie de l'équipe dans les prises de décision quotidiennes, tout en maintenant une coordination régulière avec l'ASE (synthèses, échanges écrits, réunions de concertation) pour assurer la cohérence globale de l'accompagnement.

5-Evaluations et perspectives

5.1 Évaluation

La mise en œuvre du présent projet de service repose sur une démarche continue d'évaluation interne et externe, conformément aux exigences de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'équipe des Hellébores s'appuie notamment sur des outils numériques (AGEVAL, NemoWeb) et sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs afin de mesurer les effets des actions engagées.

L'évaluation s'articule autour de plusieurs axes :

- **Qualité de vie des enfants accueillis** : amélioration du cadre de vie, taux de participation aux activités, perception du climat éducatif.
- **Parcours éducatifs et de santé** : continuité des soins, taux de scolarisation et de fréquentation des activités culturelles et sportives, suivi psychologique effectif pour les enfants qui en ont besoin.
- **Implication des familles et partenaires** : participation aux projets, évolution des collaborations interinstitutionnelles, changements observés dans les représentations des enfants placés.
- **Fonctionnement interne** : régulation des pratiques professionnelles, cohésion d'équipe, articulation entre référents éducatifs et partenaires extérieurs.

5.2 Perspectives

Les perspectives pour la période 2025-2029 consistent à :

- Consolider l'ancrage territorial du FAO en renforçant la coopération avec les partenaires scolaires, de santé et associatifs,
- Poursuivre l'amélioration des locaux et des espaces extérieurs, afin de réduire l'impact du sureffectif et de proposer des environnements plus sécurisants,
- Développer la prévention des risques psychosociaux, tant pour les enfants que pour les professionnels, en systématisant les temps d'analyse des pratiques,
- Adapter en continu les projets individualisés (PAP) aux évolutions des besoins des enfants, en veillant à leur participation effective aux décisions qui les concernent,

- Contribuer, à l'échelle du FDEF, à une réflexion sur l'accueil d'urgence et ses limites, afin de garantir la qualité de la prise en charge dans un contexte marqué par une forte pression sur les places disponibles.

Cette démarche d'évaluation, menée avec transparence et dans une logique d'amélioration continue, doit permettre d'asseoir la légitimité du FAO Les Hellébores comme acteur essentiel de la protection de l'enfance dans la Loire.

Conclusion

Le projet de service 2025-2029 du FAO Les Hellébore affirme la volonté collective de l'équipe d'offrir aux enfants un accueil à la fois protecteur, structurant et bienveillant, tout en construisant avec eux et leurs familles des perspectives d'avenir adaptées.

À travers des actions concrètes – amélioration du cadre de vie, valorisation des partenariats, accès renforcé aux soins, prévention et accompagnement psychologique – l'unité s'engage à répondre aux besoins multiples d'un public particulièrement vulnérable.

Ce projet n'est pas figé : il s'inscrit dans une dynamique évolutive, attentive aux réalités de terrain et aux mutations sociales et institutionnelles. Il constitue une feuille de route partagée, donnant sens et cohérence à l'action quotidienne des professionnels.

En définitive, l'ambition des Hellébore est d'être, pour chaque enfant accueilli, un lieu de répit, d'écoute et de reconstruction, capable d'allier protection immédiate et préparation à un avenir plus stable.

ANNEXES

Annexe 1 : Accueil bienveillant au FDEF

Tableau processus accueil Bienveillant

ETAPES	QUAND	QUI	QUOI / ACTIONS
Appel du CDS prévenant de l'arrivée d'un jeune sur l'unité	Avant l'accueil Si le contexte le permet/prise en charge du collectif	L'éducateur ou le surveillant de nuit	<ul style="list-style-type: none"> -Pense et prépare le lieu où l'enfant sera accueilli -Prépare le dossier d'accueil -Prépare le kit urgence -prévient les jeunes de l'arrivée de l'enfant
L'accueil	A l'arrivée du jeune	L'éducateur ou le surveillant de nuit	<ul style="list-style-type: none"> -Le professionnel doit impérativement arriver à se dégager du collectif afin d'accorder un temps individuel au jeune -lui montrer que nous l'attendions et que nous sommes là pour lui
Le temps d'échange et recueil	A l'arrivée du jeune	L'éducateur ou le surveillant de nuit	<p>L'accueil est un processus il se déroule ainsi en plusieurs étapes qui doivent être repérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Se présenter -expliquer qu'il va pouvoir se poser, dormir, avoir un lieu pour lui -Le rassurer, et lui expliquer pourquoi il est là et ce qui va se passer après (si OPP il y aura une audience...), mettre en mots adaptés à son âge. -Présenter la structure, les professionnels qu'il va rencontrer, qui sera le veilleur cette nuit et qui seront les personnes qu'il verra le lendemain - lui remettre le livret d'accueil support à la présentation de la structure et le feuilleter avec lui, il pourra regarder plus tranquillement après et poser des questions, lui donner ou expliquer les règles de vie -avoir le dossier d'accueil en support pour le recueil ou le don d'information -Lui demander s'il a mangé, s'il a faim, proposer une douche...
Visite de l'unité		L'éducateur ou le surveillant de nuit	Après ce temps plus administratif, selon le moment de l'accueil (jour) proposer au jeune une visite de l'unité et lui présenter les jeunes présents.
Accompagnement à sa chambre			<ul style="list-style-type: none"> -Remise du kit d'accueil, soit si la chambre a pu être préparée ce kit peut être disposé sur le lit, soit il est remis avant d'accompagner le jeune à sa chambre. Pour les plus jeunes c'est aussi le moment où nous allons proposer un « doudou » à choisir dans la boîte à doudou. -installation en chambre, proposer au jeune une aide afin de s'installer, faire ou l'informer qu'une fiche inventaire sera faite avec lui dans un 2^{ème} temps.

ANNEXE 2 : Organisation pour la restitution du kit d'accueil auprès de l'enfant.

ETAPES	QUAND	QUI	QUOI / ACTIONS
Commandes du nécessaire pour les kits accueil	A la demande des chefs de services des Unités d'accueil	STECOL	<p>Se charge de passer des commandes groupées afin d'obtenir des prix bas : 20 kits par unités FAO</p> <ul style="list-style-type: none"> -kit gobelet brosse à dent +dentifrice, -un peigne (voir brosse selon chevelure) -une petite serviette -gel shampoing-douche -un petit sac à dos et/ou trousse de toilette
Récupérer les kits		Les CDS	Amener sur l'unité d'accueil
Préparation et gestion du stock	Réception des nécessaires au kit	Les Maitresses de maison ou A-P	<p>Prépare les Kits et les range (endroit à définir par l'unité) indiquer la localisation, faire en sorte qu'il soit facilement accessible notamment la nuit pour les VN</p> <p>La maitresse de maison gère le stock afin que soit disponible le nécessaire lors d'accueils d'urgence et prévient le CDS lorsqu'il faut en recommander</p>
Distribution du kit d'accueil	A l'accueil	Les éducateurs, les veilleurs de nuits, les Maitresses de Maison	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque unité selon ses spécificités - Outre le lieu préparé pour l'installation du jeune, pouvoir lui fournir le petit nécessaire personnel pour prendre soin de lui - Kit d'accueil : kit gobelet brosse à dent +dentifrice, un peigne/brosse, une petite serviette, gel/shampoing douche, un petit sac à dos et/ou trousse de toilette

ANNEXE 3 : Règles de vie des hellébores

LES HORAIRES

Levers et petits déjeuners

Les horaires de levers et de petits déjeuners sont élaborés afin de t'apporter un rythme de vie stable et régulier.

Le petit déjeuner peut être pris entre 7 heures et 9 heures30. Au-delà tu attendras le repas de midi. Chacun veillera à débarrasser son bol dans le lave-vaisselle.

Le petit déjeuner sera composé :

- D'un fruit ou d'une compote ou d'un jus de fruit
- De tartines de pain avec beurre confiture ou miel
- D'un laitage : fromage ou yaourt ou lait

En périodes scolaires

Les jeunes scolarisés se lèvent en fonction de leurs horaires de cours.

Un radio réveil est remis à chaque jeune scolarisé au collège pour qu'il puisse se réveiller à l'heure pour partir en cours. Pense à arrêter ta radio lors de ton départ. Après un rappel de la consigne par les éducateurs, le radio réveil sera supprimé.

Les jeunes non scolarisés se lèvent au plus tard à 9heures pour garder un rythme quotidien régulier.

Périodes de vacances et de week-ends

Les grasses matinées sont possibles jusqu'à 11heures maximum. Les horaires des petits déjeuners sont de 8h30 à 10h30.

Il peut être proposé certains dimanches un petit déjeuner brunch.

Les autres repas

Les repas sont des moments importants et conviviaux de la journée.

Ils sont pris collectivement, chacun doit être présent et sera attentif à avoir une tenue correcte, à respecter les horaires, la nourriture et les services.

Il pourra t'être proposer de manière ponctuelle, un repas extérieur individualisé avec un(e)éducateur (rice).

Midi : à partir de 12h

Gouter : de 16h à 17h30

Diner : à partir de 18h45

Si tu rentres après 17h30, pense à demander ton goûter le matin.

Les couchers

Les horaires de couchers sont prévus pour permettre le temps de sommeil ou de repos nécessaire au bon équilibre de chacun

En semaine :

Pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire : à 20h tu es dans ta chambre et les lumières sont éteintes. Tu peux avoir une veilleuse dans ta chambre pour être rassuré.

Pour les enfants scolarisés en collège ou en lycée : à 21h, tu fermes ta porte à clef

A partir de 17 ans : chacun regagne sa chambre à 22 h.

Vendredi soir, samedi soir et vacances scolaires : possibilité de se coucher plus tard sous réserve de l'accord des adultes.

Temps calme

De 13h45 à 14h45, chacun est dans sa chambre avec possibilité de musique, de jeux individuels, de livres....

VIVRE EN COLLECTIVITE

Vivre en collectivité comporte certaines exigences :

- Nous demandons à chacun d'adopter un comportement et un langage respectueux des autres jeunes et des adultes qui travaillent aux Hellébores.
- La vie collective ne signifie pas que tout doit être partagé. Chacun sera attentif à préserver son intimité et celle des autres jeunes.

Propreté et rangement

Nettoyage et rangement des chambres

Afin de te permettre d'évoluer dans un cadre de vie et un environnement agréable, de te garantir une bonne hygiène, nous te demandons de respecter ces règles.

- Tous les matins, tu veilleras à ranger ta chambre et à faire ton lit avant ton départ en cours.
- Dans la salle de bain : pense à mettre ton tapis de bain à sécher et à ne rien laisser trainer sur le lavabo, pour faciliter le travail des maitresses de maison qui nettoient les sanitaires chaque jour de la semaine.

Tu veilles à tirer la chasse d'eau et à ne pas jeter d'objets dans les WC.

- Le samedi ou le dimanche matin : c'est le grand nettoyage et rangement de la chambre et des sanitaires, avec l'aide des éducateurs.
- Le mercredi matin : changement des draps. Pense à défaire ton lit et à descendre les draps dans la buanderie.

Les services

Pour un bon fonctionnement de la collectivité, des services sont organisés. Chacun effectue un service selon son âge.

La télévision

Une télévision est à disposition dans la salle de TV. Son utilisation est prévue selon les principes suivants :

- En semaine, les enfants veillent à choisir un programme ou un film vidéo qui respecte les heures de coucher
- Les vendredis et samedis soir scolaires, si le programme choisi par les enfants se termine tardivement, ils ont la possibilité de demander l'autorisation de repousser l'heure du coucher.
- Lors des week-ends et des vacances scolaires, l'autorisation de regarder la TV, le matin est possible si les tâches à effectuer sont terminées.
- La soirée du mardi est réservée aux enfants de maternelle et de primaire.
- Une autre soirée par semaine est réservée aux collégiens et lycéens

TELEPHONES PORTABLES

A partir du collège, les adolescents sont autorisés à disposer de leur téléphone portable dans la limite des règles établies par l'équipe éducative :

- Toute utilisation du téléphone portable montrant des comportements délictueux est formellement interdite dans l'unité
- Dans les temps où tu utilises ton téléphone, tu en es le seul responsable. Chacun est donc responsable de l'utilisation de son téléphone par lui-même ou par les autres.
- Avant chaque repas tu penses à déposer ton téléphone dans le bureau des éducateurs. A la fin du repas chacun récupère son téléphone et ce une fois que l'ensemble des services est terminé.
- Avant de te coucher et pour favoriser ton sommeil, tu remets ton téléphone aux éducateurs qui le rangeront dans ton casier jusqu'au lendemain matin. Il te sera rendu après le petit déjeuner, ta toilette faite et que tu sois habillé
- Pendant les WE et les vacances, les jeunes peuvent garder leur téléphone jusqu'à 22h
- Si tu as plus de 17 ans, tu auras la possibilité de garder ton téléphone durant la nuit si cela ne perturbe ni ton sommeil ni celui des autres.
- L'équipe éducative se réserve la possibilité de restreindre l'utilisation du téléphone portable voire d'en interdire l'usage en cas de non-respect de ces règles.

Si tu n'as pas de téléphone personnel, les éducateurs pourront te permettre de téléphoner depuis le bureau. Tu auras la possibilité d'appeler tes parents une fois par semaine.

TON HYGIENE

Nous te demandons de prendre une douche tous les soirs, pense à te laver régulièrement les cheveux.

Tu as aussi la possibilité de prendre un bain par semaine. Il te suffit de le demander aux éducateurs.

TON LINGE

Pour l'entretien de ton linge, une place horaire par semaine est définie. Selon ton âge tu seras accompagné (e) différemment par l'équipe éducative.

MEDICAMENTS

Il est formellement interdit de garder des médicaments dans les chambres

TA CHAMBRE

C'est ton espace individuel. Pour te l'approprier tu peux accrocher des posters, des photos..., aux murs sans détériorer ces derniers.

Nous te demandons d'en prendre soin pour toi et pour les jeunes qui l'occuperont après toi.

Lorsque tu pars, le matin pense à demander aux éducateurs de fermer la porte de ta chambre à clef. Si tu es au collège, tu peux demander à avoir une clef de ta chambre. Dans ce cas une caution de 10 euros te sera demandée et elle te sera rendue à la remise de la clef lors de ton départ. Pense à la déposer le matin lorsque tu pars en cours.

Les filles ne sont pas autorisées à se rendre à l'étage des garçons sans autorisation d'un adulte.

Les garçons ne sont pas autorisés à se rendre à l'étage des filles sans autorisation d'un adulte.

Il est interdit de rentrer dans la chambre d'un autre.

TES AFFAIRES

Si tu disposes d'objets personnels de valeur (ordinateur portable...) ou d'argent, nous te demandons d'en informer les éducateurs dès ton arrivée et de voir avec eux où il est préférable de les ranger pour qu'ils soient en sécurité.

Chaque enfant est le seul responsable de ses affaires et il est fortement conseillé d'éviter les échanges de vêtements ou autres objets personnels auxquels tu tiens.

Les transactions financières sont strictement interdites.

Il est mis à ta disposition un casier individuel qui se trouve dans le bureau des éducateurs.

GIGARETTE ET CIGARETTE ELECTRONIQUE

Le foyer est un établissement non-fumeur. En tant qu'il constitue leur lieu de vie, une tolérance existe pour les jeunes à condition qu'ils respectent certaines règles :

- L'accord de tes parents sera demandé
- Tu t'organises pour acheter ton tabac lors de tes sorties
- Tu ne fumes pas à l'intérieur des bâtiments y compris dans ta chambre.
- Au moment du coucher, tu rends ton tabac, ton briquet aux éducateurs qui les rangent dans ton casier.
- Veille à ne pas jeter tes mégots par terre mais dans un cendrier.

SORTIES AUTORISEES

- Après 10 jours de présence au foyer
- Tu as plus de 14 ans
- Et après information faite à tes parents

Les sorties sont possibles et sont organisées de la manière suivante :

	Période scolaire	Vacances scolaires
	2 sorties/semaine (mercredi, samedi ou dimanche)	3 sorties hebdomadaires (que le jeune gère à l'aide d'un calendrier de sorties)
De 14 à 16 ans	13h30 à 17h30	13h30 à 18h30
+ de 16 ans	13h30 à 18h30	13h30 à 18h30

SECURITE INCENDIE

Le dispositif incendie est installé sur le foyer pour votre sécurité.

Chacun est responsable du bon fonctionnement de cette installation complexe, sur laquelle nous devons pouvoir compter en permanence en cas d'incendie.



Tout acte délictueux commis dans l'enceinte du service donnera lieu à un dépôt de plainte.

Il est interdit de faire rentrer au sein du service des plats cuisinés y compris des repas fast-food ou gâteaux de pâtisserie.

Les aliments venant de l'extérieur sont rangés dans ton casier personnel, tu pourras les consommer pour les goûts du mercredi ou du week-end.

ANNEXE 4 : Journée type

- 6h30 – 8h00 : Réveil et routine matinale :
 - Réveil progressif des enfants,
 - Hygiène personnelle : toilette, habillage,
 - Petit-déjeuner collectif, encadré par les éducateurs·rice·s, avec l'appui du veilleur·euse et de la maîtresse de maison,
 - Préparation pour la journée : rangement de la chambre, vérification du sac (école ou activités),
- 8h00 – 12h00 : Temps scolaire ou ateliers éducatifs :
 - Départ à l'école pour les enfants scolarisés (transport organisé si nécessaire, avec accompagnement vers l'autonomie pour les plus grands),
 - Pour les non scolarisés : participation à des ateliers éducatifs (soutien scolaire, activités créatives, manuelles ou sportives) et temps de réflexion sur le projet individuel avec un·e éducateur·rice référent·e.
- 12h00 – 13h30 : Déjeuner et pause :
 - Retour ponctuel des enfants de l'école élémentaire pour le déjeuner, selon un roulement favorisant leur repos,
 - Déjeuner en commun, organisé dans un esprit convivial,
 - 13h45 – 14h45 : Temps calme pour les enfants présents l'après-midi : lecture, détente en chambre,
 - reprise de la classe pour les jeunes scolarisés,
 - Pour les autres : activités diverses ou rendez-vous extérieurs (santé, famille, scolarité),
- 16h45 – 18h00 : Retour et goûter :
 - Retour des enfants scolarisés,
 - Goûter individuel ou /et collectif, suivi d'un temps d'échange avec les éducateur·rice·s sur la journée,
- 17h00 – 18h30 : Temps de travail personnel et accompagnements :
 - Aide aux devoirs,
 - Activités calmes ou jeux de société,
 - Entretiens individuels avec un·e éducateur·rice, appels aux familles,
- 19h00 – 20h00 : Dîner et temps de partage :
 - Dîner collectif dans un cadre bienveillant, propice aux échanges,

- Mise en place du rituel du coucher :
 - Pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire : coucher à 20h, avec possibilité de veilleuse,
 - Pour les collégiens : coucher à 21h au plus tard,
 - Possibilité de proposer un film en soirée, en tenant compte des horaires de coucher.
- 22h00 : Surveillance de nuit :
 - Relais entre l'équipe éducative et le veilleur-euse de nuit, garantissant une présence continue et rassurante,

ANNEXE 5 : Les actions sur 5 ans et la méthode d'évaluation des actions

Perspectives 2025-2029	Fiches action correspondantes	Résultats attendus
Améliorer le cadre de vie et sécuriser les espaces pour limiter l'impact du collectif	Fiche Action 1 : Amélioration des locaux intérieurs et extérieurs	Cadre de vie plus apaisant et adapté aux besoins des enfants ; valorisation du respect des lieux ; baisse des dégradations et sentiment d'appartenance renforcé.
Consolider l'ancrage territorial et renforcer la coopération avec les partenaires scolaires, sociaux, culturels et de santé	Fiche Action 2 : Sensibilisation des partenaires à la réalité des enfants placés	Changement de regard sur les jeunes ; implication accrue des partenaires ; continuité des parcours éducatifs et réduction des ruptures.
Développer la prévention des risques psychosociaux et renforcer le suivi psychologique	Fiche Action 3 : Accès aux soins psychologiques et prévention des risques	Repérage précoce des troubles émotionnels ; accompagnement régulier adapté ; réduction des comportements à risque ; meilleure collaboration avec les structures spécialisées.
Assurer un suivi rigoureux et continu de la santé physique et psychique des enfants	Fiche Action 4 : Santé quotidienne des enfants accueillis	Accès effectif et rapide aux soins ; implication accrue des enfants dans leur santé ; diminution des urgences évitables ; lien éducatif renforcé autour du « prendre soin ».
Promouvoir une alimentation équilibrée et responsable dans le quotidien du foyer	Fiche Action 5 : Promouvoir une alimentation saine et équilibrée	Meilleure connaissance de l'équilibre alimentaire ; adoption de comportements alimentaires sains ; développement de l'autonomie dans le choix et la préparation des repas ; plaisir partagé autour des repas et amélioration du bien-être général.

ANNEXE 6 : Fiche Action 1

Améliorer les locaux intérieurs et extérieurs

1. Identification de l'action

- Nom de l'action : Améliorer les espaces de vie et valoriser des extérieurs
- Responsable : Direction – chef de service – Pôle Stecol
- Pilotes : Chef de service – Pole Stecol – Equipe éducative
- Public concerné : Enfants / Équipe technique et éducative
- Durée : 12 mois (planification + travaux + mise en service)

2. Objectifs

- Offrir un cadre de vie digne, adapté et chaleureux aux enfants accueillis.
- Favoriser le bien-être, l'apaisement et le respect des lieux.
- Développer des espaces éducatifs et ludiques sécurisés à l'extérieur.
- Sensibiliser les enfants à l'entretien et à la préservation des lieux.

3. Acteurs impliqués et leurs rôles

- Équipe éducative : recueil des besoins des jeunes, accompagnement à la réflexion sur les espaces.
- Enfants : participation aux choix (couleurs, fonctions des espaces, plantations).
- Equipe techniques : devis, planification des travaux, sécurité.

4. Modalités de mise en œuvre

Intérieur :

- Repeindre les murs des espaces communs et chambres (couleurs apaisantes)
- . Enlever les moquettes (hygiène, allergie) et poser des revêtements adaptés
- Créer des affichages de sensibilisation à l'entretien des lieux
- Mettre en place un "contrat symbolique de respect du lieu" avec les jeunes.

Extérieur :

- Aménager un terrain de basket, un city stade, et une piste cyclable sécurisée.
- Créer des zones d'ombre (voiles solaires, pergolas...) principalement dans la cour attenante à la salle à manger.
- Relancer le potager avec les enfants (semis, arrosage, récolte, cuisine).

5. Moyens mobilisés

- Budget travaux / équipements (avec possibilité de subventions).
- Appui du service technique
- Mobilisation des enfants pour le potager et l'embellissement.
- Partenariat possible avec les lycées techniques pour l'aménagement.
- Appuis d'associations environnementales pour la sensibilisation

6. Évaluation de l'action

- Amélioration de l'état général des locaux constatée par l'équipe
- Niveau de participations des jeunes aux projets.
- Taux de dégradation/interventions techniques après mise en place
- Retours des enfants sur la qualité de leur lieu de vie (via groupe d'expression).

7. Résultats attendus

- Environnement plus sécurisant et valorisant pour les enfants
- Réduction des dégradations liées au mal-être ou à l'ennui
- Développement du sentiment d'appartenance et de respect du cadre
- Meilleure qualité des espaces éducatifs et temps de vie collectifs

ANNEXE 7 : Fiche Action 2

Sensibiliser les partenaires à la réalité des enfants accueillis

1. Identification de l'action

- Nom de l'action : Valoriser la mission du FAO – Café des Hellébore et développement des partenaires locaux
- Responsable : chef de service - Equipe éducative
- Pilotes : Équipe pluridisciplinaire, en lien avec les partenaires ciblés
- Public concerné : Jeunes accueillis au FAO/Partenaires extérieurs (enseignants, animateurs, santé, médiathèques...)
- Durée : Année scolaire – reconduction annuelle

2. Objectifs

- Lutter contre les préjugés autour des enfants placés.
- Promouvoir la mission éducative et sociale du FAO.
- Encourager l'engagement et la mobilisation des partenaires.
- Soutenir l'accès des jeunes à la culture, au sport, aux loisirs et à l'éducation.
- Coordonner les actions éducatives pour éviter les ruptures de parcours

3. Acteurs impliqués et leurs rôles

- Équipe FAO : organisation de l'événement, prise de contact, accueil, animation., témoignages,
- **Partenaires (Éducation nationale, centre de loisirs, espaces cultures...)**

4. Modalités de mise en œuvre

- Organisation à la rentrée d'un "Café des Hellébore", moment convivial avec visite, échanges en respectant la confidentialité sur les profils des jeunes, leur quotidien, les attentes réciproques

- Programmation de **temps de rencontre en début et fin d'année scolaire** avec les enseignants (rentrée / bilans de parcours)
- Mise en place de **sorties culturelles régulières**, en lien avec les bibliothèques, les musées, les salles de spectacle proches
- Participation ponctuelle à des événements de quartier ou ateliers partagés
- Développement de **projets avec les jeunes** valorisant leur parole ou leur créativité

5. **Moyens mobilisés**

- Temps de préparation et de communication interne.

6. **Évaluation de l'action**

- Nombre de participants aux événements
- Nombre de retours / contacts générés à la suite.
- Evolution des collaborations avec les partenaires après sensibilisation
- Suivi de l'impact sur les jeunes (participation, valorisation, image de soi).

7. **Résultats attendus**

- Changement de regard sur les jeunes placés et sur la fonction du FAO
- Engagement renforcé des partenaires scolaires, sociaux et judiciaires
- Meilleure coordination des parcours.

ANNEXE 8 : Fiche Action 3

Faciliter l'accès aux soins psychologiques et prévention des risques

1. Identification de l'action

- Nom de l'action : faciliter l'accès aux soins psychologiques et prévention des risques
- Responsable : Cheffe de service - Psychologue du foyer - infirmière
- Pilotes : Équipe pluridisciplinaire
- Public concerné : Jeunes accueillis au FAO en priorité ceux présentant des troubles du comportement
- Durée : permanente

2. Objectifs

- Repérer et accompagner précocement les troubles émotionnels et comportementaux (anxiété, dépression, PTSD).
- Proposer un suivi psychologique adapté : entretiens individuels, ateliers collectifs.
- Prévenir les comportements à risque.

3. Acteurs impliqués et leurs rôles

- **Psychologue** : Bilan clinique initial, entretiens réguliers
- **Infirmière** : Repérage de signes psychosomatiques (troubles du sommeil, de l'appétit), liaison avec le CMP, suivi médical en lien avec le psychologue
- **Éducateurs référents de projet** : Observation des signes de mal-être, soutien quotidien, relais d'information à l'équipe pluridisciplinaire
- **Structures spécialisées** : CMP, Maison des Adolescents, psychiatre pour enfants/adolescents, réseau de pédopsychiatrie.
- **Parents/Responsables légaux** : Information sur le suivi psychologique (ORIAS), soutien et participation aux rendez-vous si approprié.

4. Modalités de mise en œuvre

- **Bilan psychologique d'entrée** : réalisé par le.a psychologue dans la première semaine, utilisant des outils ludiques et cliniques adaptés à l'âge.
- **Entretien individuel** : fréquence hebdomadaire ou bimensuelle selon la sévérité des besoins, avec des supports variés (dessin, jeu, parole libre)
- **Fiche de repérage** en équipe : transmission systématique au psychologue s'il-elle détecte un signal faible (isolement, repli, agressivité).
- **Coordination avec le CMP / Maison des Adolescents**
- **Actions préventives** lors des réunions d'expression : sensibilisation aux comportements à risque en utilisant des formats adaptés.

5. Moyens mobilisés

- **Personnel qualifié** : psychologue, infirmière, éducateurs référents, psychiatre pédiatrique (interventions externalisées), CMP, Maison des Adolescents.
- **Locaux** : bureau de la psychologue aménagé pour entretiens
- **Matériel** : outils d'évaluation psychologique (cartes d'émotions, carnets de suivi), supports pédagogiques (affiches, vidéos).
- **Budget** : achats de matériels pour ateliers (calendriers, stylos, jeux).

6. Évaluation de l'action

- **Suivi mensuel** des entretiens : nombre d'enfants suivis, fréquence des séances, thèmes abordés
- **Indicateurs cliniques** : évolution des scores d'anxiété/dépression (outil adapté aux enfants), réduction des incidents de fugues ou d'agressions.
- **Retour des partenaires** (CMP, Maison des Adolescents) : feed-back sur l'adéquation du suivi et recommandations d'ajustement.
- **Retour en réunion d'équipe** : perception de la qualité du suivi psychologique et de son impact sur le comportement des enfants

7. Résultats attendus

- **Repérage précoce** des troubles émotionnels et comportementaux pour au moins 90 % des enfants à risque

- **Suivi régulier** pour 100 % des enfants ayant un besoin avéré de soutien psychologique.
- **Réduction des comportements à risque** (fugues, agressions) d'au moins 30 % par rapport à l'année précédente.
- **Amélioration du bien-être** global mesuré par des indicateurs cliniques (score d'anxiété, trouble du sommeil).
- **Meilleure collaboration** entre le foyer et les structures spécialisées

ANNEXE 9 : Fiche Action 4

Renforcer l'accompagnement à la santé quotidienne des enfants accueillis

1. Identification de l'action

- Nom de l'action : Renforcer l'accompagnement à la santé quotidienne des enfants accueillis
- Responsable : Cheffe de service – infirmière
- Pilotes : Cheffe de service, Infirmière, Éducateurs
- Public concerné : Tous les enfants accueillis
- Durée : permanente

2. Objectifs

- Assurer un suivi rigoureux de l'état de santé physique et psychique de chaque enfant.
- Favoriser l'accès effectif aux soins et aux professionnels de santé.
- Sensibiliser les enfants à l'hygiène de vie et aux comportements favorables à la santé.

3. Acteurs impliqués et leurs rôles

- **Infirmière** : suivi médical, liens avec les structures de soins, accompagnement santé, coordination avec les équipes.
- **Éducateurs** : vigilance au quotidien, accompagnement aux rendez-vous, repérage des besoins.
- **Psychologue** : relais pour les situations de souffrance psychique.
- **Médecins traitants et spécialistes** : partenaires extérieurs (Maison des Ados, CMP, CHU, etc.).
- **ASE / familles** : transmission des informations utiles et autorisations.

4. **Modalités de mise en œuvre**

- Dossier de santé rempli à l'admission et mis à jour régulièrement.
- Organisation de consultations médicales rapidement après l'arrivée.
- **Réunion d'équipe** : mise au point des situations complexes.
- **Signalement rapide** des symptômes inhabituels ou signes de mal-être
- Veille sur les situations de refus de soin ou de non-adhésion aux traitements.

5. **Moyens mobilisés**

- Temps dédié de l'infirmière sur site).
- Partenariats de proximité (Maison des Ados, CMP, médecin scolaire, centres de soins)
- Véhicule pour accompagner aux rendez-vous
- Budget soins (médicaments, consultations non prises en charge...).

6. **Évaluation de l'action**

- Nombre de bilans médicaux réalisés dans les 15 jours suivant l'admission
- Retour qualitatif des enfants (entretiens, questionnaires) sur leur vécu en matière de santé.

7. **Résultats attendus**

- Suivi systématique et fluide de l'état de santé de chaque enfant
- Moins de ruptures de soins ou de situations d'urgence évitables.
- Meilleure implication des enfants dans leur propre santé.
- Réduction du stress lié aux soins grâce à un accompagnement rassurant.
- Renforcement du lien éducatif autour du prendre soin.

ANNEXE 10 : Fiche action 5

Promouvoir une alimentation saine et équilibrée

1. Identification de l'action

- Nom de l'action : Éducation à l'alimentation saine
- Responsable : Cheffe de service – Infirmière
- Pilotes : Infirmière, éducateurs, maîtresses de maison
- Public concerné : Tous les enfants accueillis au FAO
- Durée : Action permanente, intégrée à la vie quotidienne du foyer

2. Objectifs

- Favoriser chez les enfants la compréhension des principes d'une alimentation équilibrée,
- Encourager l'adoption de bonnes habitudes alimentaires
- Développer leur autonomie dans le choix, la préparation et la consommation des repas.

L'action vise également à faire de l'alimentation un levier de bien-être, de plaisir et de socialisation.

3. Acteurs impliqués et leurs rôles

- **Infirmière** : coordination de l'action, apport de connaissances en nutrition et santé, suivi du lien entre alimentation et bien-être.
- **Éducateurs** : accompagnement des enfants dans les ateliers et lors des repas, valorisation des comportements positifs et éducatifs.
- **Maîtresses de maison** : appui technique et logistique, participation à la préparation des repas et à la transmission des savoir-faire culinaires.
- **Diététicien(ne) ou intervenant(e) spécialisé(e) (si nécessaire)** : appui ponctuel pour les contenus pédagogiques, les ateliers de découverte ou les évaluations.

4. Modalités de mise en œuvre

- **Ateliers pratiques de cuisine** : préparation collective de recettes simples et équilibrées, impliquant les enfants dans le choix des ingrédients, la manipulation des aliments et la lecture de recettes.
- **Sensibilisation théorique** : séances d'échanges et de jeux éducatifs autour des groupes alimentaires, de la variété des repas et de la lecture des étiquettes.
- **Découverte sensorielle** : dégustations de fruits, légumes et nouveaux aliments pour éveiller la curiosité gustative et développer le plaisir de manger.
- **Participation aux courses** : accompagnement des enfants lors des achats pour apprendre à choisir des produits sains et gérer un budget adapté à leur âge.
- **Mise en pratique au quotidien** : intégration des principes d'alimentation équilibrée dans les repas du foyer, avec valorisation des comportements alimentaires positifs.

Fréquence :

- Ateliers pratiques : 1 à 2 fois par mois
- Séances de sensibilisation et dégustations : intégrées régulièrement aux temps éducatifs
- Observation et accompagnement : continus lors des repas quotidiens

5. Moyens mobilisés

- **Supports pédagogiques** : fiches sur les groupes alimentaires et les portions adaptées
- **Recettes illustrées** et adaptées à l'âge des enfants
- **Affiches et visuels** sur les bons gestes alimentaires
- **Tableaux de suivi** des ateliers et de la progression des enfants
- **Matériel de cuisine** et budget dédié aux activités culinaires et courses éducatives

6. Évaluation de l'action

Indicateurs de réussite :

- Participation régulière et active des enfants aux ateliers et aux repas
- Diversification des aliments consommés
- Gain d'autonomie dans le choix et la préparation des repas
- Retours positifs des enfants et des encadrants sur les ateliers
- Observation d'une meilleure compréhension des notions d'équilibre alimentaire

Modalités d'évaluation :

- Observation continue des comportements alimentaires
- Bilans réguliers entre l'équipe éducative et l'infirmière
- Feedback des enfants à travers des temps d'expression ou des questionnaires simples

7. Résultats attendus

- Enfants capables de faire des choix alimentaires plus équilibrés
- Développement de l'autonomie et du sens des responsabilités
- Meilleure connaissance des notions de santé, de nutrition et d'hygiène alimentaire
- Plaisir retrouvé autour du repas comme moment de partage et de convivialité
- Contribution au bien-être physique et émotionnel des enfants accueillis